



# SÉLECTIF NATIONAL SLALOM NAGE EN EAU VIVE

*02- 03/ Mars 2024*

## Bassin d'eau vive de Tours

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS  
avec le soutien du comité régional Centre FFESSM



MINISTÈRE  
DES SPORTS

Plus d'infos sur : [eauvive.ffessm.fr](http://eauvive.ffessm.fr)



Le règlement appliqué est le règlement compétition de la commission National NEV FFESSM

Les présidents, ou responsables de clubs engagent les compétiteurs en tenant compte de leur niveau et de la classe, (catégorie) du court d'eau. Ils en assument la responsabilité.

Pour les sélectifs Nationaux de slalom, le parcours est installé de façon quasi définitive, ne nécessitant pas le passage de l'ouvreur sauf pour les catégories enfants

Lors de la confirmation des inscriptions, le chef d'équipe doit présenter pour chacun de ses nageurs :

- ✓ La licence FFESSM 2024 + assurance loisirs 1 (minimum) ou assurance individuelle notifiant la couverture de la pratique de la nage en eau vive en compétition pour tous.
- ✓ **Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la nage en eau vive en compétition, établi par tous médecins daté de moins de 1 an pour tous compétiteurs majeurs.**
- ✓ **Présenter une attestation du QS SPORT pour tous mineurs**
- ✓ **Autorisations parentales du représentant légal si le nageur est mineur.**

**Une pièce d'identité reconnue par l'administration Française peut être demandée au compétiteur en complément de justificatif d'inscription. De même, la non présentation d'une pièce d'identité est également considérée comme un refus de se soumettre au contrôle antidopage (cas de disqualification)**

#### **Equipement**

- **Tout nageur présentant un équipement non conforme au règlement ne pourra prendre le départ** Entraînera la disqualification du nageur pendant ou après la compétition.
- **Les palmes en fibre sont interdites pour les catégories poussins, benjamins et minimes.**

#### **Rappel important**

Le Comité d'organisation pourra :

- ✓ Modifier les horaires en fonction du nombre de participants
- ✓ Modifier, ajourner ou annuler l'épreuve pour des raisons de sécurité.

**L'accès au bassin le samedi comme le dimanche est réservé aux seuls compétiteurs et organisateurs.**

#### **CONTACTS**

##### **Responsable de l'organisation: SAS-NAP :**

Président : Eric Pontus Email : [contact@nageavecplumes.saint-avertin-sports.fr](mailto:contact@nageavecplumes.saint-avertin-sports.fr)

Comité Régional centre FFESSM COMMISSION Nage en eau vive -

Président Olivier Bailly Tel : 06.33.33.42.86 Email : [olivierbaillnev@sfr.fr](mailto:olivierbaillnev@sfr.fr)

## Samedi 2 Mars 2024

- **Confirmation des inscriptions**

- **de 11 h 00 à 13h30** : Confirmation des inscriptions. Contrôle du matériel (gilet / flotteurs, casque)

**ATTENTION** : Il sera fait application de l'article 9 du règlement compétition : « Pour les clubs engageant au moins trois concurrents, une personne doit être mise à la disposition de l'organisation » Si aucune personne n'est mentionnée sur la fiche d'inscription, elle sera désignée d'office parmi les compétiteurs inscrits.

- **Reconnaissance / Entraînement**

- **13h30 / 16h30** : Reconnaissance du parcours par les compétiteurs, navigation libre sous la responsabilité des clubs. **ATTENTION** : Il est formellement interdit de nager sans flotteur. Tout nageur nageant sans flotteur ou descendant le parcours avec un autre équipement lors de l'entraînement, sera sorti du bassin et ne pourra se remettre à l'eau pour effectuer une reconnaissance.

- **16h 45 : Réunions du comité d'organisation:**

- l'équipe sécurité / des juges portes

- **17 h Briefing :**

- chefs d'équipes / Election du représentant des nageurs
- Retrait des dossards par le chef d'équipe

.....

## Dimanche 3 Mars 2024 - SLALOM

- **08 h 30** : Installation des juges, chronomètres, sécurité
- **09 h 00** : départ du sélectif
- **12 h 00** : départ jeunes
- **14 h 30** : proclamation des résultats et remise des prix, suivit du pot de l'amitié  
au 1<sup>er</sup> étage de la salle du Pôle Nautique du Cher (TAC / CKCT) : 5 ave de Florence - Tours

## Comité d'organisation :

Responsable de l'organisation :	SAS NAP / CR NEV CENTRE
Délégué Fédéral :	Joël BOURBON
Responsable jeunes :	Wilfrid MERCIER
Juges de départ : (starter)	Jean-Pierre RICHARD
Juges d'arrivée / chronométrateur :	Bernadette GAUDY
Contrôleur matériel compétiteurs :	Cécile ALIZON / Patrick PRUNIER ?
Responsable matériel :	Cécile ALIZON
Juges de portes :	Présent sur le parcours
Escortes femmes / hommes :	présent lors de la compétition

## Comité de course :

Directeur de course (JF2)	:	Joël BOURBON
Chargé de mission compétition (EMF2)	:	Romain MIGEON
Responsable sécurité / traceur	:	Olivier BAILLY / SAS NAP
Responsable chronométrage (JF2)	:	Joël BOURBON
Responsable des juges (JF2)	:	Joël BOURBON
Responsable informatique et classement	:	Patrick DUPRAT & Lucie GRAND

## Comité de compétition :

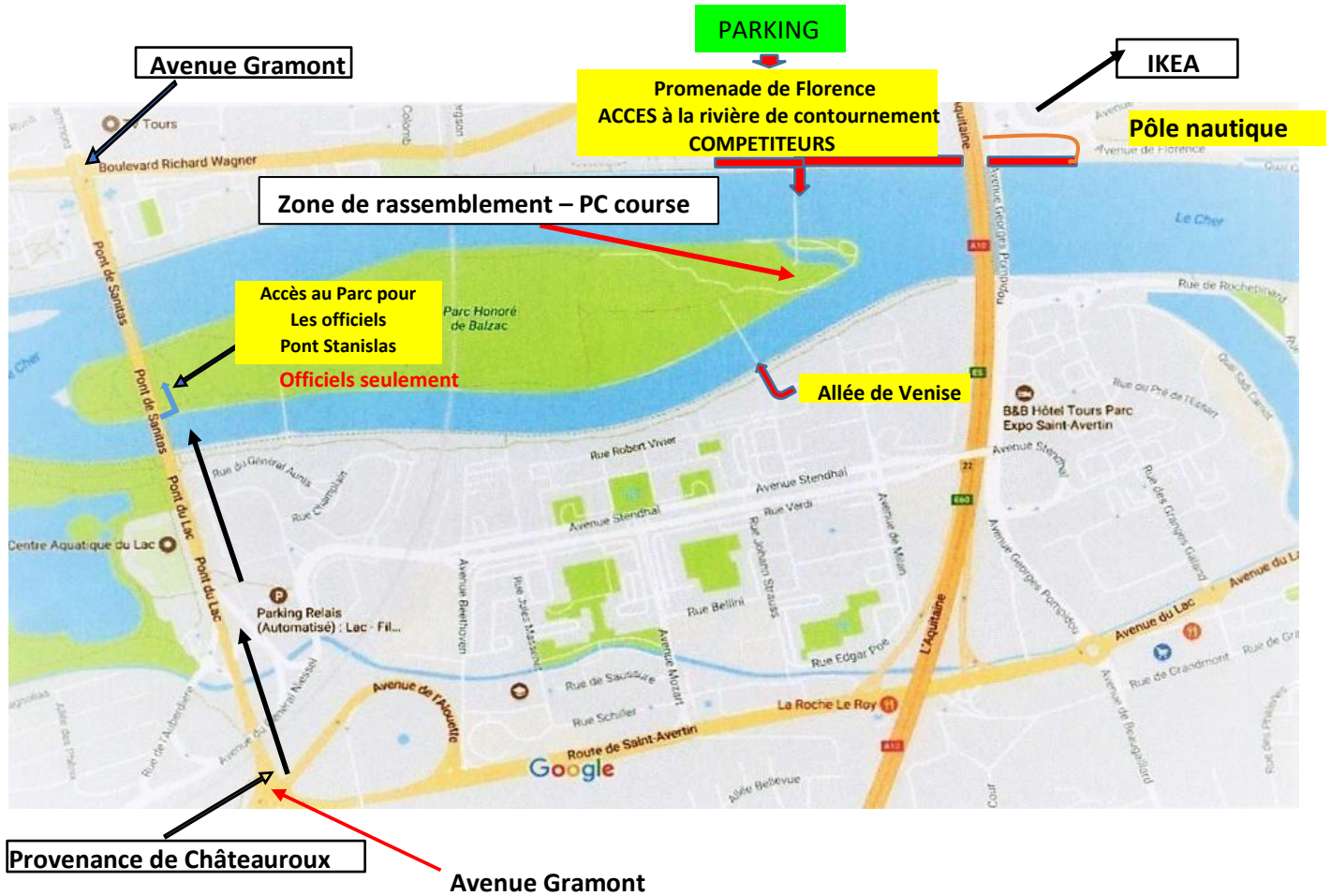
Le Président de la CN - NEV	:	Patrick DUPRAT ou son représentant
L'organisateur de la compétition	:	SAS NAP - CR NEV CENTRE
Directeur de course	:	Joël BOURBON
Représentant des Compétiteurs	:	Elu la veille de la compétition

## Jury de Compétition :

Le Président de la CN - NEV	:	Patrick DUPRAT ou son représentant
Chargé de mission compétition	:	Romain MIGEON
Directeur de course	:	Joël BOURBON
Responsable chronométrage (informatique)	:	Patrick DUPRAT & Lucie GRAND
Représentant des nageurs	:	Elu la veille de la compétition
Responsable des juges	:	Joël BOURBON



## Accès à la rivière de contournement Compétiteurs



L'accès concernant les officiels se fera côté gauche du pont de Stanislas en venant de Châteauroux

Le stationnement des véhicules peut se faire : côté promenade de Florence le long du cher ou allée de Venise (parking à proximité).

Contrôle des licences sur place (**BARNUM PC COURSE**) Remise des dossards

Vestiaires sur place (BARNUM) 1 hommes / 1 femmes

Vous trouverez ci-dessous la feuille d'inscription compétition ainsi que les formalités administratives

Le dossier inscription devra être correctement rempli, les nageurs devront présenter leur licence 2023/2024, certificat médical, autorisation parentale pour les mineurs impérative.

**Il devra être retourné à l'organisation avant le 25 février 2024 23h59 impérativement avec photocopie de la licence, certificat médical, attestation du questionnaire de santé, autorisation parentale.**

## Inscription compétition

Désignation : SELECTIF DU CHAMPIONNAT DE France DE SLALOM 2023/2024  
ÉPREUVE Date / LIEU: 2 & 3 Mars 2024 TOURS  
Catégories : Toutes catégories

### COORDONNEES CLUB

NOM \_\_\_\_\_

n° d'affiliation \_\_\_\_\_

coordonnées (adresse, téléphone)  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### CACHET CLUB

### RESPONSABLE NEV

NOM \_\_\_\_\_

tél. \_\_\_\_\_

e-mail \_\_\_\_\_

signature

### CHEF D'EQUIPE\* :

Candidat représentant des compétiteurs\*\*

Nom : ..... Prénom : ..... Tél. : .....

\* Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club et prend part à l'élection du représentant des compétiteurs la veille ou le jour de la compétition. \*\* Case à cocher pour être porté candidat à l'élection du représentant des compétiteurs.

**Droit à l'image :** Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de nous le faire savoir en cochant la case suivante :

NOM

PRENOM

date de naissance  
jj/mm/aaaa

catégorie

n° licence  
(obligatoire)

niveau  
technique



1						<input type="checkbox"/>
2						<input type="checkbox"/>
3						<input type="checkbox"/>
<i>Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation.</i>						
4						<input type="checkbox"/>
5						<input type="checkbox"/>
6						<input type="checkbox"/>
7						<input type="checkbox"/>
8						<input type="checkbox"/>
9						<input type="checkbox"/>
10						<input type="checkbox"/>
11						<input type="checkbox"/>
12						<input type="checkbox"/>
13						<input type="checkbox"/>
14						<input type="checkbox"/>

Personne à disposition de l'organisation : NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_ JF1 :  oui -  non

Autre(s) personne(s) : \_\_\_\_\_

Ci-joint les frais d'inscriptions compétiteurs : **10 €** par adultes x ..... = ..... €

**8 €** pour les catégories (poussins / Benjamins / Minimes x ..... = ..... €

À l'ordre de : **SAS NAP** avant le : **25 /02/ 2024**

Fiche a renvoyer à Patrick DUPRAT Chargé de l'informatique : ADRES MAIL : [patrick.d33@orange.fr](mailto:patrick.d33@orange.fr)

**Merci de faire parvenir une copie du formulaire d'inscription au : SAS NAP impérativement**

Adresse : 31 rue Frédéric Joliot Curie – 37550 St Avertin. E-mail : [contact@nageavecplumes.saint-avertin-sports.fr](mailto:contact@nageavecplumes.saint-avertin-sports.fr)



## AUTORISATION PARENTALE

*Pour la participation aux activités de Nage en Eau Vive*

Type : Slalom

Genre de manifestation : [sélectif du championnat de France de slalom 2023 / 2024](#)

Lieu TOURS Date : [SAMEDI 2 & DIMANCHE 3 Mars 2024](#)

Je soussigné(e) Monsieur, Madame ..... Domicilié  
au.....

Agissant en qualité de :  Père  Mère  Responsable légal ou tuteur

Autorise :  mon fils .....

ma fille.....

l'enfant.....

Né(e) le ..... à .....

À participer à la manifestation citée en référence.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur.

Cette autorisation est valable les 02- 03 / Mars 2024

Fait à.....

le.....

SIGNATURE du représentant légal :





**AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRELEVEMENT  
NECESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE  
LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE SUR LES MINEURS**

Vu l'article R.232-52 du Code du Sport (\*)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale de :

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_ Né(e) le :  
\_\_\_\_\_

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Club de rattachement du mineur : \_\_\_\_\_

Attestation établie le .....A .....

Signature du représentant légal :

\* Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence.

*L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »*

*Lors du contrôle anti-dopage une pièce d'identité vous sera demandée. Si le compétiteur n'est pas en mesure de fournir cette dernière, cela sera considéré comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.*



## **Attestation au questionnaire De santé**

**Modèle d'attestation de réponses négatives au questionnaire de santé pour les sportifs mineurs, à remplir et remettre au responsable de structure :**

Je soussigné(e) M/Mme Prénom : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_  
en ma qualité de représentant(e) légal(e) de

Prénom : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_

Club : ----- n° licence -----

*Atteste avoir lu et compris l'ensemble des questions du questionnaire de santé pour les mineurs\*, renseigné ce questionnaire de santé (en présence du jeune) et répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.*

*Date et signature du/de la représentant(e) légal(e) :*

*\*. Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention ou du renouvellement d'une licence fédérale ou de l'inscription à une compétition sportive, hors disciplines à contraintes particulières : ce questionnaire ne s'applique donc pas pour la pratique de la plongée avec équipement respiratoire, quel que soit le lieu de pratique, ni pour la pratique de l'apnée à 6 mètres de profondeur et plus.*

**Tampon du club :**

## Liste des Hébergements

### SELECTIF NATIONAL EAUX VIVES – TOURS 2024

Première classe : Tél : 02.47.29.00.37

Hôtel formule 1: Tél : 08.91.70.54.17

Hôtel Ballandins Tours : Tél : 02.47.41.97.97

Hôtel première classe : Tél : 02.47.67.67.17

Hôtel B&B : Tél : 08.92.70.75.68

Hôtel Quick Palace : Tél : 02.47.88.04.05

**CAMPING ONLY CAMP - 61 RUE DE ROCHEPINARD - 37550 SAINT AVERTIN**  
**02 47 27 87 47 à 800 m de la Rivière artificielle**

#### **ATTENTION :**

**Les emplacements pour les Vans, Cars et Camping-Cars, réouvrent seulement à partir du 5 avril 2024.**

**Cependant les locatifs restent ouverts mais un grand nombre d'entres eux seront en travaux.**

**Nous vous invitons à prendre contact avec le camping afin de réaliser les devis et pour l'utilisation de vos acomptes selon les disponibilités des locatifs disponibles.**

Pour plus de détails sur les prestations et tarifs :

[www.campingtours.fr](http://www.campingtours.fr)

Afin de bénéficier d'une remise sur votre séjour de 10% avec le code : SASNAP23,  
NE PAS RESERVER EN LIGNE OU SUR PLATEFORMES,  
faire un mail directement au camping à l'adresse : [campingtoursvalde Loire@onlycamp.fr](mailto:campingtoursvalde Loire@onlycamp.fr)

Restauration possible face au camping : Bistrot du lac

Gîtes à TOURS : location de gîte de France :

<https://www.valde Loire-tourisme.fr>

